

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNIG************

Affaire suivie par : Pierre Jaillard
Téléphone : 01 42 98 59 32

Courriel: <u>president@toponymie.gouv.fr</u>

Nombre de pages : 8

Recommandation relative aux abréviations

La Commission nationale de toponymie,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958;

Vu la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, notamment ses articles 17, 18 et 19 ;

Vu la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, ensemble le décret n° 95-240 du 3 mars 1995 pris pour l'application de la loi du 4 août 1994 susvisée et la circulaire du 19 mars 1996 concernant l'application de la loi du 4 août 1994 susvisée ;

Vu le décret n° 2011-127 du 31 janvier 2011 relatif au Conseil national de l'information géographique;

Vu le mandat du Conseil national de l'information géographique à la Commission nationale de toponymie du 10 juillet 2012 ;

Considérant que les toponymes, comme les mots courants, à de très rares exceptions près, ont en français une orthographe, et que celle-ci est fixée en termes non seulement de lettres, mais aussi de signes diacritiques, de traits d'union, d'apostrophes et de majuscules ;

Considérant toutefois que les mots, suites de mots ou expressions longs ou fréquents dans un document ou un ensemble cohérent de documents peuvent dans certains cas devoir admettre des abréviations ;

Considérant notamment que beaucoup de toponymes comprennent des mots courants : termes génériques, mots signifiants (noms, adjectifs, verbes, adverbes) et mots outils ;

Recommande:

1° sur le contexte :

Les abréviations sont :

- à proscrire en poésie, même pour les nombres et les unités de mesure ;
- à réserver dans les actes authentiques aux seuls nombres et unités de mesure répétés entre parenthèses après leur expression en toutes lettres ;
- à éviter dans la littérature et dans les textes courants non spécialisés ;
- d'usage courant dans certains types de documents dont la présentation est suffisamment normalisée pour que la simplification ne nuise pas à la compréhension, tels que dictionnaires, cartes, tableaux, listes, notes, références, etc.

2° sur les principes d'abréviation :

Lorsqu'elles peuvent être employées, les abréviations doivent être compréhensibles, uniformes, univoques et cohérentes, c'est-à-dire :

- qu'une abréviation doit être suffisamment usuelle ou conserver des éléments suffisants du mot et notamment de son radical, de la suite de mots ou de l'expression abrégé pour être aisément comprise ;
- qu'un mot, une suite de mots ou une expression doit toujours être abrégé de la même façon dans un même document ou ensemble cohérent de documents ;
- qu'une même abréviation ne peut avoir plusieurs significations différentes dans un même document ou ensemble cohérent de documents que si le contexte permet toujours de lever son ambiguïté;
- que les abréviations de différents mots d'une même famille doivent comprendre les mêmes éléments de son radical, et que l'abréviation d'une suite de mots ne peut abréger ces mots différemment de l'abréviation de chacun pris isolément que si la suite de mots forme un syntagme figé.

3° sur les abréviations conventionnelles :

Parmi les mots communs, peuvent être abrégés conventionnellement :

- les nombres, dont la notation en chiffres romains ou arabes constitue une abréviation (« XVI° siècle » pour seizième siècle, « 180 degrés » pour cent quatre-vingts degrés, « Courtonne-les-2-Égl. » pour Courtonne-les-Deux-Églises, « St-Paul-3-Ch. » pour Saint-Paul-Trois-Châteaux), qui ne peut donc être abrégée à son tour (« La cohorte était forte de cinq à six cents hommes » ne peut s'écrire en chiffres arabes que « La cohorte était forte de 500 à 600 hommes ») ;
- les unités de mesure et les noms de monnaie, qui peuvent être abrégés après une quantité notée en chiffres arabes (« d° » pour degré, « € » pour euro, « F » pour franc français, « £ » pour livre sterling, « \$ » pour dollar américain, « ¥ » pour yen ; mais « cet enfant pesait 3 kilos à la naissance »). Ils sont alors notés sans point abréviatif ni marque du pluriel, et séparés de la quantité à laquelle ils se rapportent par un espace insécable. Les unités de mesure du système international, leurs multiples et sous-multiples et leurs abréviations sont normalisés par le Bureau international des poids et mesures (« 10 mA » pour dix milliampères ; cf. http://www.bipm.org/utils/common/pdf/si_brochure_8_fr.pdf). La norme ISO 4217 propose une normalisation de chaque nom de devise en trois lettres capitales, formée en principe des deux lettres du code de pays et de l'initiale du nom de monnaie (« FRF » pour franc français, « GBP » pour livre sterling, « USD » pour dollar américain, « JPY » pour yen, mais « EUR » pour euro), exprimées avant la quantité notée en chiffres arabes ;
- certains mots, notamment des mots outils, abrégés par des symboles ou par des abréviations fixées par l'usage conformément à la liste indicative en annexes 1 et 2.

4° sur les modalités d'abréviation occasionnelle :

Les mots composés, suites de mots ou expressions peuvent être abrégés occasionnellement par omission de noms génériques ou de déterminants rendus inutiles par le contexte, et notamment de mots complémentaires précisant une localisation non ambiguë (« Polytechnique » pour l'École polytechnique, « la Méditerranée » pour la mer Méditerranée, « Courville » pour Courville-sur-Eure, « Les Baux » pour Les Baux-de-Provence). Cette modalité d'abréviation exclut les suivantes.

Les mots simples, entrant ou non dans un mot composé, une suite de mots ou une expression, peuvent être abrégés occasionnellement par différents retranchements de lettres, autant que

possible sans altérer le radical du mot et sinon en l'altérant de la même façon pour tous les mots de la même famille dans un même document ou ensemble cohérent de documents, et en terminant l'abréviation par un point abréviatif lorsque la lettre finale du mot est retranchée :

pour un nom propre ou commun, par retranchement des lettres finales, à commencer par une voyelle faisant suite à une consonne (« M. » pour Monsieur, « fam. » pour familier, « Les Châtelliers-N.-D. » pour Les Châtelliers-Notre-Dame, « Courson-les-Carri. » pour Courson-les-Carrières, « Sully-la-Chap. » pour Sully-la-Chapelle, « St-Jean-d'Ang. » pour Saint-Jean-d'Angély). Les abréviations par troncature de la ou des deux lettres finales ne sont tolérées qu'à titre exceptionnel, dans les cas où elles sont absolument nécessaires ;

- pour un mot courant :

- o par retranchement d'une suite continue de lettres médianes. La ou les lettres finales sont désormais laissées alignées (« Mlle » pour mademoiselle, « Mme » pour madame, « Bourg-Mme » pour Bourg-Madame, « St-Mars-le-Vx » pour Saint-Mars-le-Vieux, « Crèvecœur-le-Gd » pour Crèvecœur-le-Grand), sauf celles des adjectifs numéraux ordinaux et le « o » final de certains mots, qui sont encore composées en exposant, c'est-à-dire en nonpareilles au-dessus de la ligne (« 1^{er} » pour premier, « 1^{re} » pour première, « 2^e » pour deuxième ou pour second, « XVI^e siècle » pour seizième siècle, « 1° » pour primo, « in-8° » pour in-octavo, « n° » pour numéro, « f° » pour folio),
- o par retranchement de lettres parmi les moins significatives, et notamment des voyelles (« ms. » pour manuscrit, « sq. » pour *sequiturque*, « qqn » pour « quelqu'un »).

Ces modalités d'abréviation occasionnelle se distinguent :

- des abréviations lexicalisées (« télé » pour télévision, « car » pour autocar), formées par retranchement de syllabes entières et ne comportant pas de point abréviatif ;
- des sigles (prononcés en les épelant), formés par maintien de la seule initiale de chaque mot significatif, composée en majuscule sans signe diacritique suivie chacune d'un point abréviatif (« S.N.C.F. » pour Société nationale des chemins de fer français, « O.N.U. » pour Organisation des nations unies), ou parfois sans point abréviatif (« SNCF », « ONU »);
- des acronymes (prononcés comme des mots ordinaires), formés de la même façon que les sigles ou par maintien de quelques lettres significatives des expressions abrégées, sans signe diacritique ni point abréviatif, et composés en capitales (« CAPES » pour certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire, « SIDA » pour « syndrome d'immuno-déficience acquise », « ONU » pour Organisation des nations unies, « HALDE » pour Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), ou, lorsque les sigles sont composés sans points abréviatifs, en bas de casse avec une majuscule à la seule initiale en cas de nom propre (« capes », « sida », « Onu », « Halde »).

5° sur l'application aux toponymes de ces modalités d'abréviation :

Ne peuvent être abrégés :

- ni un toponyme constitué d'un mot unique, quel que soit son statut, même composé par agglutination (Maisonneuve, Artigueloutan);
- ni le premier nom d'un toponyme composé (« Grand'Combe-des-B. » pour Grand'Combe-des-Bois) ;
- ni les mots précédant celui-ci, et notamment pas l'éventuel article initial (Le Mans, La Rochelle, Les Trois-Moutiers), à l'exception :

- o des mots Notre-Dame, abrégés en N.-D. (« N.-D.-de-Bondeville » pour Notre-Dame-de-Bondeville),
- o des adjectifs Saint, Sainte, Saints et Saintes, abrégés respectivement en St, Ste, Sts et Stes (« St-Jean-d'Ang. » pour Saint-Jean-d'Angély, « St-Mars-le-Vx » pour Saint-Mars-le-Vieux),
- o des mots conservant leur sens courant (« Z.I. Paris-Nord » pour zone industrielle de Paris-Nord, « Z.C. Cambrai-Sud » pour zone commerciale de Cambrai-Sud), qui évitent toute ambiguïté avec une indication de direction (Paris-nord, Cambrai-sud).

Toutefois, dans les toponymes composés d'un nom de personne précédé de son prénom ou de sa qualité, aucun mot ne peut être omis, mais seul le nom patronymique ne peut être abrégé (« place Ch.-de-Gaulle » pour place Charles-de-Gaulle, « rue du Gouv.-gal-Éboué » pour rue du Gouverneur-général-Éboué).

Dans les mots abrégés, l'initiale conserve son éventuelle majuscule.

Sur un signal de localisation, la seule abréviation possible est celle des adjectifs Saint, Sainte, Saints et Saintes en début de nom (« St-Jean-d'Angély » pour Saint-Jean-d'Angély, « St-Mars-le-Vieux » pour Saint-Mars-le-Vieux).

6° sur les abréviations en cartographie :

Les particularités relatives à la cartographie terrestre sont précisées au chapitre 5 de la *Charte de toponymie* de l'Institut géographique national (IGN, 1^{re} édition révisée en 2003) sur les règles d'écriture relatives aux accents, à l'article, aux majuscules, aux traits d'union.

Les particularités relatives à la cartographie maritime sont précisées :

- dans les spécifications de l'Organisation hydrographique internationale pour les abréviations internationales reconnues et recommandées ou tolérées sur les cartes marines (liste jointe);
- aux chapitres 2 et 9 de l'*Instruction de toponymie* du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM, édition révisée 2009) relatifs à la terminologie et à l'emploi des majuscules et de l'article.

L'utilisation des abréviations sur les cartes marines doit ainsi respecter les principes suivants :

- les abréviations ne doivent être utilisées que si l'on ne peut pas faire autrement. Il convient d'utiliser de préférence les signes conventionnels et les symboles internationaux ;
- à défaut d'abréviations internationales et de symboles internationaux, on utilise le terme français en toutes lettres ou, en cas de réelle nécessité, l'abréviation nationale figurant dans l'ouvrage 1 D;
- les termes génériques des expressions toponymiques ne sont abrégés qu'en cas de nécessité absolue. Les abréviations utilisées sont dans ce cas les abréviations nationales ;
- sauf dans le cas des légendes de feux, les abréviations internationales ne sont pas suivies d'un point, alors que les abréviations nationales doivent être suivies d'un point ;
- les termes pour lesquels existent des abréviations internationales peuvent ne pas apparaître en entier dans le corps de la carte. Ils doivent en revanche être utilisés en entier dans les *nota*, avertissements, etc. ;
- les abréviations qui représentent des éléments qui ne découvrent jamais, ou qui couvrent et découvrent, sont écrites en caractères italiques. Les abréviations qui représentent des éléments toujours découverts sont écrites en caractères romains.

7° sur la morphologie et la syntaxe des abréviations :

Le pluriel de certaines abréviations est marqué :

- par le « s » final ordinaire lorsque la lettre finale du mot est conservée (« Mmes » pour mesdames, « Mlles » pour mesdemoiselles, « n^{os} » pour numéros, « Stes-Maries-de-la-M. » pour Saintes-Maries-de-la-Mer, « Longpré-les-Corps-Sts » pour Longpré-les-Corps-Saints);
- par un doublement des lettres suivies d'un point abréviatif (« MM. » pour messieurs, « LL. MM. » pour Leurs Majestés, « mss. » pour manuscrits, « sqq. » pour *sequunturque*).

Le point abréviatif n'exclut pas l'emploi des signes de ponctuation exigés par la phrase, mais il se confond avec le point final ou avec les points de suspension.

Annexe n° 1 : liste d'abréviations adoptée par la CNT en octobre 1995 Cf. fichier joint.

Annexe n° 2 : liste d'abréviations courantes adoptées par d'autres instances

Cette liste a été établie en regroupant de façon systématique l'ensemble des abréviations tirées de la Liste des abréviations du Dictionnaire de l'Académie française (DAF, 9° édition, 1986), du Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale (I.N., 1990), du Traitement des textes français aux Nations unies, Usages et règles (ONU., 1998) et du Bon usage de Maurice Grevisse (M.G., 13° éd., 2004); certaines abréviations mentionnées dans le corps du Dictionnaire de l'Académie française ont été ajoutées en mentionnant l'article où elles sont définies; en cas de contradiction, il est proposé de donner la priorité à l'Académie française. Les libellés y sont classés dans l'ordre alphabétique strict, c'est-à-dire sans tenir compte des espaces, ni des signes diacritiques. Les tirets dans les colonnes indiquent qu'il n'existe pas d'abréviation autorisée pour la désignation concernée, qui doit être reprise en toutes lettres.

Mot	Abréviation	Observation	Source
absolument	absolt		DAF
abusivement	abusivt		DAF
Académie	Acad.		I.N. ONU
acoustique	acoust.		DAF
adjectif ou adjective	adj.		DAF I.N. M.G.
adjectivement	adjt		DAF
Administration	Adm.		DAF
	Admin.		I.N.
adverbe	adv.		DAF M.G.
adverbialement	advt		DAF
aéronautique	aéron.		DAF
agriculture	agric.		DAF
agronomie	agron.		DAF
alchimie	alch.		DAF
algèbre	alg.		DAF
alinéa(s)	al.	Les mots désignant les divisions d'un texte s'abrègent dans les notes et références entre parenthèses, mais non après l'article défini.	ONU
ameublement	ameubl.		DAF
anatomie	anat.		DAF
ancien	anc.		I.N. M.G.
anciennement	anciennt		DAF

anglais	angl.		M.G.
annexe	ann.		I.N.
anthropologie	anthropol.		DAF
antiquité	antiq.		DAF I.N.
apiculture	apic.		DAF
appendice	append.		I.N.
après (une date ou un nom)	apr.		DAF I.N.
après Jésus-Christ	apr. JC.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	
arboriculture	arbor.		DAF
archéologie	archéol.		DAF I.N.
architecture	archit.		DAF
archives	arch.		I.N.
Archives nationales	Arch. nat.		I.N.
arithmétique	arithm.		DAF I.N.
arrondissement	arr.		I.N.
article(s)	art.	Les mots désignant les divisions d'un texte s'abrègent dans les notes et références entre parenthèses, mais non après l'article défini.	I.N. ONU M.G.
artillerie	artill.		DAF
astrologie	astrol.		DAF
astronomie	astron.		DAF I.N.
aujourd'hui	auj.		DAF
avant (une date ou un nom)	av.		DAF I.N.
avant Jésus-Christ	av. JC.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	I.N. ONU DAF, « avant »
balistique	balist.		DAF
bas de casse	bdc.		I.N.
bâtiment	bât.		DAF
beaux-arts	bx-arts		DAF
Bibliothèque nationale	Bibl. nat. (ou BN)		I.N.

bibliographie	bibliogr. (ou biblio.)		I.N.
biologie	biol.		DAF I.N.
botanique	bot.		DAF I.N.
boulevard	bd (ou boul.)		I.N.
broché	br.		I.N.
bulletin	bull.		I.N. M.G.
c'est-à-dire (voir i.e.)	cà-d.		I.N.
canton	Con		I.N.
capitale	cap.		I.N.
cartonné	cart.		I.N.
Cassation	Cass.		I.N.
catholique	cathol.		DAF
chant	ch.		I.N.
chef-lieu	chl		I.N.
chapitre(s)	chap.	Les mots désignant les divisions d'un texte s'abrègent dans les notes et références entre parenthèses, mais non après l'article défini.	I.N. ONU
chemin(s) de fer	ch. de fer		DAF
chimie	chim.		DAF
chirurgie	chir.		DAF
chorégraphie	chorégr.		DAF
chronologie	chronol.		I.N.
circulaire	circ.		I.N.
circonscription	circonscr.		I.N.
citation de	cit.		M.G.
classique	class.		DAF M.G.
Code civil	C. civ.		I.N.
Code de commerce	C. comm.		I.N.
Code de justice militaire	C. just. mil.		I.N.
Code pénal	C. pén.		I.N.
Code de procédure civile	C. proc. civ.		I.N.
Code de procédure pénale	C. proc. pén.		I.N.

Code du travail	C. trav.		I.N.
colonne(s)	col.	Les mots désignant les divisions d'un texte s'abrègent dans les notes et références entre parenthèses, mais non après l'article défini.	I.N. ONU M.G.
collection(s), collaborateur(s)	coll.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	I.N. ONU M.G.
communication de	commun.		M.G.
comparez	comp.		M.G.
Compagnie	Cie		DAF, « compagnie »
	Cie		I.N.
complément	compl.		DAF
comptabilité	compt.		DAF
confer (comparez avec)	cf.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	
confiserie	confis.		DAF
conjonction de coordination	conj. de coord.		DAF
conjonction de subordination	conj. de sub.		DAF
course(s) de chevaux	course(s)		DAF
couture	cout.		DAF
Curriculum vitae	CV		I.N.
cuisine	cuis.		DAF
degré	0		DAF, « degré »
delineavit (a dessiné)	del.		I.N.
démographie	démogr.		DAF
démonstratif	dém.		DAF
densité	d.		DAF
département	dép.		I.N.
dictionnaire	dict.		I.N. M.G.
didactique	didact.		DAF
dito	d°		DAF, « dito »

document	doc.		I.N.
docteur	Dr	Les titres de «docteur» et de «professeur», qui ne s'emploient que pour un docteur ou professeur en médecine agissant ès qualités, ne s'abrègent que dans une liste de noms consécutifs.	I.N. ONU
ébénisterie	ébén.		DAF
économie	écon.		DAF
éditeur(s), édition(s)	éd.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	I.N. ONU M.G.
édition originale	ÉO		I.N.
édition originale française	ÉOF		I.N.
électricité	électr.		DAF
électronique	électron.		DAF
elliptiquement	ellipt.		DAF
enseignement	enseign.		DAF
entomologie	entom.		DAF
environ	env.		I.N.
épître	ép.		I.N.
épilogue	épil.		I.N.
équitation	équit.		DAF
escrime	escr.		DAF
Est	Е		I.N. DAF, «E»
esthétique	esth.		DAF
et alii	et al.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	ONU
et cetera	etc.		I.N. M.G.
établissements	Éts		I.N.
ethnologie	ethnol.		DAF
éthologie	éthol.		DAF
étymologie	étym.		I.N.
exclamatif	exclam.		DAF
exemple	ex.		DAF I.N. M.G.
expression	expr.		DAF

familier ou familièrement	fam.		DAF M.G.
fascicule	fasc.		I.N. M.G.
faubourg	fg (ou faub.)		I.N.
féminin	f.		DAF
	fém.		I.N. M.G.
feuillet	f.		I.N.
figure	fig.		I.N.
folio, folios	f°, f° (ou fol.)		I.N.
français	fr. ou franç.		M.G.
géographie	géogr.		I.N.
géologie	géol.		I.N.
géométrie	géom.		I.N.
grandes capitales	gr. cap.		I.N.
graphique	graph.		I.N.
gravure	grav.		I.N.
heure	h		DAF, « heure »
hors texte (adjectif et adverbe)	h. t.		I.N.
hors-texte (substantif)	ht.		I.N.
habitants	hab.		I.N.
hauteur	haut. (ou H.)		I.N.
histoire ou historique	hist.		M.G.
histoire naturelle	hist. nat.		I.N.
ibidem (au même endroit, dans la même œuvre)	ib. ou ibid.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	I.N. ONU M.G. DAF, « ibidem »
idem (la même chose, le même auteur)	id.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	
id est (c'est-à-dire) [voir cà-d.]	i. e.		I.N. DAF, «id est»
illustration(s)	illustr. (ou ill.)	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	I.N. ONU

Imprimerie nationale	Impr. nat. (ou I.N.)		I.N.
imprimeur(s)	impr.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	ONU
inférieur	inf.		I.N.
infinitif	infin.		M.G.
in-folio	in-f°		DAF, « in-folio »
in-octavo	in-8°		DAF, «in-octavo»
in-quarto	in-4°		DAF, «inquarto»
in-seize	in-16		DAF, « in-seize »
introduction	introd.		I.N.
invariable	invar.		I.N.
invenit (a créé, inventé)	inv.		I.N.
italique	ital.		I.N.
Jésus-Christ	JC.		DAF, « christ »
Journal officiel de la République française	JO		I.N.
jurisprudence, juridique	jur.		I.N.
latin	lat.		M.G.
ligne(s)	1.		I.N.
largeur	larg. (ou l.)		I.N.
latitude	lat.		I.N.
librairie	libr.		I.N.
livre	liv.		I.N.
locution	loc.		I.N.
loco citatio (passage cité)	loc. cit.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	I.N. ONU M.G.
loco laudato (passage approuvé)	loc. laud.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	I.N.
longitude,	long.		I.N.

longueur (ou L.)			
madame, mesdames	Mme, Mmes	Les titres de civilité ne s'abrègent que devant le nom de la personne dont on parle ou qu'on désigne, ou pour les titres ecclésiastiques devant l'indication précise du titre. Leur abréviation est suivie d'un espace insécable.	DAF, « madame »
	M ^{me} , M ^{mes} (plutôt que Mme)		I.N. ONU
mademoiselle, mesdemoiselles	Mlle, Mlles	Les titres de civilité ne s'abrègent que devant le nom de la personne dont on parle ou qu'on désigne, ou pour les titres ecclésiastiques devant l'indication précise du titre. Leur abréviation est suivie d'un espace insécable.	*
	M ^{lle} , M ^{lles} (plutôt que Mlle)		I.N. ONU
maître, maîtres	Me, Mes	Les titres de civilité ne s'abrègent que devant le nom de la personne dont on parle ou qu'on désigne, ou pour les titres ecclésiastiques devant l'indication précise du titre. Leur abréviation est suivie d'un espace insécable.	DAF, « m »
	M ^e , M ^{es}	-	I.N. ONU
manuscrit, manuscrits	ms., mss		I.N. M.G.
masculin	masc.		I.N. M.G.
mathématiques	math.		I.N.
maximal, maximum	max.		I.N.
mécanique	méc.		I.N.
mémoire	mém.		I.N. M.G.
moderne	mod.		M.G.
Monseigneur, messeigneurs	Mgr, Mgrs	Les titres de civilité ne s'abrègent que devant le nom de la personne dont on parle ou qu'on désigne, ou pour les titres ecclésiastiques devant l'indication précise du titre. Leur abréviation est suivie d'un espace insécable.	DAF, « monseigneur »
	M ^{gr} (plutôt que Mgr)		I.N. ONU
monsieur, messieurs	M. (et non Mr), MM.	Les titres de civilité ne s'abrègent que devant le nom de la personne dont on parle ou qu'on désigne, ou pour les titres ecclésiastiques devant l'indication	

		précise du titre. Leur abréviation est suivie d'un espace insécable.	
musique	mus.		I.N.
mythologie	myth.		I.N.
nom(s)	n.		
non disponible	n.d.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	ONU
Nord	N		I.N. DAF, « nord »
nota bene	N.B.		I.N.
note de l'auteur	N.D.A.		I.N.
note de l'éditeur	N.D.E.		I.N.
note de la rédaction	N.D.L.R.		I.N.
note du traducteur	N.D.T.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	I.N. ONU
nouveau, nouvelle	nouv.		I.N.
numéro, numéros	n°, n ^{os}	Les mots désignant les divisions d'un texte s'abrègent dans les notes et références entre parenthèses, mais non après l'article défini.	
numismatique	numism.		I.N.
opere citato (ouvrage cité) [voir ouvr. cité]	op. cit.		I.N. ONU M.G.
opere laudato (ouvrage approuvé)	op. laud.		I.N.
opus	op.		DAF, « opus »
Ouest	О		DAF, « ouest »
	O (ou W)	Pour éviter la confusion qui pourrait se produire entre la lettre O et le chiffre 0 dans certains travaux comportant des notations de latitude et de longitude.	I.N.
ouvrage cité (voir op. cit.)	ouvr. cité		I.N.
page(s)	p.	Les mots désignant les divisions d'un texte s'abrègent dans les notes et références entre parenthèses, mais non après l'article défini.	I.N. ONU M.G.

par exemple	p. ex.		I.N.
par intérim	p. i.		I.N.
par ordre	p. o.		I.N.
paragraphe(s)	paragr. (ou §)	Le signe § ne s'emploie que devant un chiffre, jamais après l'article ou un déterminatif quelconque.	I.N. ONU
participe	part.		M.G.
partie	part.		I.N.
père	P.		DAF, « père »
personne	pers.		M.G.
petites capitales	p. cap.		I.N.
photographie	phot.		I.N.
physique	phys.		I.N.
pinxit (a peint)	pinx.		I.N.
planche(s)	pl.		I.N.
pluriel	plur.		M.G.
populaire	pop.		M.G.
post-scriptum	PS.		I.N. DAF, « post-scriptum »
pour cent	0/0		DAF, « cent »
pour mille	p. 1 000 ou, plus couramment, %		DAF, « mille »
préposition	prépos.		M.G.
professeur	Pr	Les titres de « docteur » et de « professeur », qui ne s'emploient que pour un docteur ou professeur en médecine agissant ès qualités, ne s'abrègent que dans une liste de noms consécutifs.	ONU
proverbe ou provençal	prov.		M.G.
quartier général	QG		I.N.
quelque chose	qq. ch.		M.G.
quelqu'un	qqn		M.G.
recto	r°		I.N.
réédité, réédition	rééd.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	ONU

réimpression(s)	réimpr.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	ONU
relié, reliure	rel.		I.N.
remarque	rem.		M.G.
répondez s'il vous plaît	R.S.V.P.		I.N.
révérend père	R. P.	Les titres de civilité ne s'abrègent que devant le nom de la personne dont on parle ou qu'on désigne, ou pour les titres ecclésiastiques devant l'indication précise du titre. Leur abréviation est suivie d'un espace insécable. « R. P. » ne s'emploie que dans une liste de noms consécutifs.	
Saint-, Saints- (n. propres)	St-, Sts-		I.N.
Sainte-, Saintes- (n. propres)	Ste-, Stes-		I.N.
sans date	s. d.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	I.N.
sans lieu	s. l.		I.N. ONU
sans lieu ni date	s. l. n. d.		I.N.
Sa Sainteté	S. S.	Les titres de civilité ne s'abrègent que devant le nom de la personne dont on parle ou qu'on désigne, ou pour les titres ecclésiastiques devant l'indication précise du titre. Leur abréviation est suivie d'un espace insécable.	
scène, science	sc.		I.N.
sculpsit (a sculpté, a gravé)	sc., sculp.		I.N.
section	sect.	Les mots désignant les divisions d'un texte s'abrègent dans les notes et références entre parenthèses, mais non après l'article défini.	I.N. ONU
sequiturque (et suivant[e])	sq.		I.N.
sequunturque (et suivant[es])	sqq.		I.N.
service de presse	SP		I.N.
siècle	s.		M.G.

	T		T 1
singulier	sing.		M.G.
substantif	subst.		I.N.
sub verbo (au mot)	s.v.		M.G.
Sud	S		I.N.
suivant(e)[s]	suiv.	Abréviation employée dans les notes, sources, listes de références et dans les renvois et références entre parenthèses dans un texte	I.N. ONU M.G.
supérieur	sup.		I.N.
supplément	suppl.		I.N.
tome(s)	t.	Les mots désignant les divisions d'un texte s'abrègent dans les notes et références entre parenthèses, mais non après l'article défini.	I.N. ONU M.G.
tournez s'il vous plaît	T.S.V.P.		I.N.
traducteur, traduction	trad.		I.N. M.G.
variante	var.		M.G.
vers (poésie)	v.		I.N.
verso	v°		I.N.
volume(s)	vol.	Les mots désignant les divisions d'un texte s'abrègent dans les notes et références entre parenthèses, mais non après l'article défini.	I.N. ONU M.G.
vulgaire	vulg.		M.G.

Annexe n° 3 : début de liste des contradictions

abbatiale	abb.	Liste d'abréviations éventuelles	
abbaye	abb.	Liste d'abréviations éventuelles	
Académie	Acad.	Liste d'abréviations éventuelles	
académique	acad.	Liste d'abréviations éventuelles	

Annexe n° 4 : quelques références

Dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, dès 1694, une abréviation est comprise comme un « retranchement de quelques lettres dans un mot pour escrire plus viste, ou en moins d'espace ; par exemple lors qu'au lieu de Monsieur, de Chastelet, & de vostre, on escrit Mr, Chlet, vre, ce

sont des abbreviations que l'on fait. Ndle: extrait de l'article: BREF. » L'édition de 1740 indique que, « ordinairement on passe un trait de plume sur les mots abrégez de cette manière. » L'édition de 1798 ajoute « On appelle aussi Abréviation, l'emploi des lettres initiales d'un mot pour le désigner. V. M. pour, Votre Majesté. S. A. pour, Son Altesse. Sa S. pour, Sa Sainteté (Le Pape.) Sa H. pour, Sa Hautesse (L'Empereur des Turcs.) etc. » À partir de l'édition de 1835 et jusqu'à celle de 1932-1935, l'abréviation est définie comme « l'action d'abréger. Il se dit spécialement du retranchement de lettres dans un mot, pour écrire plus vite, ou en moins d'espace. Les écritures de la Cour de Rome sont pleines d'abréviations. On écrit, par abréviation, M., Mme, Mlle, au lieu de Monsieur, Madame, Mademoiselle; S. M., S. A. R., au lieu de Sa Majesté, Son Altesse Royale; S. S. pour Sa Sainteté, Sa Seigneurie; etc. Il se dit également de certains signes destinés à représenter sous une forme abrégée des mots ou plusieurs notes de musique. Les médecins emploient, dans leurs formules, diverses abréviations pour indiquer les poids, les mesures, le mode de préparation, etc. C'est surtout dans la musique instrumentale qu'on fait usage des abréviations. »

La 9^e édition (1986) offre trois entrées formulées comme suit :

ABRÉVIATION n. f. XIVe siècle. Emprunté du bas latin *abbreviatio*, dérivé de *abbreviatum*, supin de *abbreviare* (voir Abréger). \$\frac{1}{2}\$1. Réduction d'un mot, d'une suite de mots, à certains de leurs éléments ; réduction d'une expression à l'initiale des mots qui la composent. On écrit par abréviation M., Mme, Mlle, au lieu de monsieur, madame, mademoiselle. Société nationale des chemins de fer français s'écrit par abréviation S.N.C.F. \$\frac{1}{2}\$2. Mot, suite de lettres résultant de cette réduction. Fam. est l'abréviation de familier.

ABRÉGÉ n. m. XIV^e siècle, abrégié. Participe passé substantivé d'abréger. \$\frac{1}{2}\$1. Écrit ou discours dans lequel on condense ce qui est ou pourrait être plus développé. Un abrégé d'histoire de France. Indiquez-moi un bon abrégé d'astronomie. \$\frac{1}{2}\$2. Litt. Raccourci, réduction. Cette mésaventure est un abrégé de sa vie. L'homme est un abrégé de l'univers. \$\frac{1}{2}\$3. Loc. adv. En abrégé, sommairement, en peu de mots. Dites-moi l'affaire en abrégé. Écrire en abrégé, en usant d'abréviations.

ABRÉGER v. tr. (se conjugue comme Alléger). XII° siècle. Du bas latin abbreviare, dérivé de brevis, « bref ». *1. Rendre plus court. Les malheurs auront abrégé sa vie. Abrégeons les adieux, les présentations. Abréger une narration, un discours. Abréger une procédure. Les formalités d'usage en seront considérablement abrégées. Absolt. Je sais déjà tout cela ; abrégez ! *2. Fig. Faire paraître moins long. La conversation a abrégé le chemin du retour. *3. LINGUIST. Abréger une syllabe, lui faire subir un abrègement. Abréger un mot, lui faire subir une abréviation. Pron. S'abréger, se réduire. Le mot télévision s'abrège souvent en « télé ».

Selon Émile Littré dans le *Dictionnaire de la langue française*, tome I (1863, réédition 2003), une abréviation est un « retranchement de lettres, ou emploi de signes pour écrire plus vite ou pour tenir moins de place ».

Maurice Grevisse propose dans *Le Bon Usage* (13^e édition, 2004) « l'abréviation [comme] un procédé graphique consistant à écrire un mot en n'utilisant qu'une partie de ses lettres ». Selon lui, les procédés d'abréviation sont de deux types :

- le mot est réduit à son début et se termine par un point ;
- le mot est réduit à son début et à sa fin, celle-ci placée au-dessus de la ligne dans un caractère plus petit (et sans point).

Actuellement, selon Jean Dubois dans le *Grand Dictionnaire de linguistique et sciences du langage* (édition 2007), dans tous domaines, cartographique ou autres, toute représentation d'une unité ou d'une suite d'unités par une partie de cette unité ou de cette suite d'unités est une abréviation. On distingue :

- *l'abréviation du syntagme*, par laquelle certaines déterminations sont omises dans certains contextes. Dans le discours suivi, une fois qu'on a donné certaines précisions, on peut les passer sous silence ;
- *l'abréviation du mot* (simple, dérivé ou composé) qui consiste à en supprimer une partie. L'abréviation est alors la troncation d'un mot.

L'abréviation peut être la réduction du mot entier à quelques lettres seulement de ce mot. L'abréviation peut enfin être constituée par une suite de mots réduits, où selon les cas, les mots accessoires (prépositions notamment) sont omis ou non.

Annexe n° 5 : exemples d'affichage pour des lieux étrangers

		_				
Nom français	Nom local à afficher	Nom local à ne pas afficher	Affichage à apposer (au choix)			
Allemagne (langue officielle nationale : allemand)						
Francfort-sur-le-Main	Frankfurt am Main (abrégé en Frankfurt a. M.)		Francfort-sur-le- Main / Frankfurt am Main			
			Francfort-s/-le- M./ <i>Frankfurt a. M.</i>			
Fribourg-en-Brisgau	Freiburg im Breisgau (abrégé en Freiburg i. B.)		Fribourg-en-Brisgau / Freiburg im Breisgau			
			Fribourg-en-Brisg. / Freiburg i. B.			
«	Lörrach		Lörrach			
Ludwigshafen	Ludwigshafen am Rhein (abrégé en Ludwigshafen a. R.)		Ludwigshafen			
			Ludwigshafen am Rhein			
			Ludwigshafen a. R.			
Sarrebruck	Saarbrücken		Sarrebruck / Saarbrücken			
«	Völklingen		Völklingen			
«	Zweibrücken		Zweibrücken			
Belgique (langues officielles nationales : français, allemand et néerlandais)						
Bruxelles (langues officielles régionales : français et néerlandais)	Brussel (néerlandais)		Bruxelles / Brussel			
Espagne (langue officielle nationale : espagnol)						
Barcelone	Barcelona		Barcelone / Barcelona			
Pampelune	Pamplona (espagnol)	Iruña (langue officielle régionale : basque)				

Saint-Sébastien	San Sebastián (espagnol)	Donostia (langue officielle régionale : basque)	Saint-Sébastien / San Sebastián		
Gérone	Gerona (espagnol)	Girona (langue officielle régionale : catalan)	Gérone / Gerona		
Lérida	Lleida (langue officielle régionale : catalan)	Lérida (espagnol)	Lérida / Lleida		
Suisse (langues officielles nationales : français, allemand, italien et romanche)					
Neuchâtel	«		Neuchâtel		